

N° 3363

---

ASSEMBLÉE NATIONALE  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006.

**RAPPORT**

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN  
SUR LE PROJET DE **loi de finances pour 2007** (n° 3341),

PAR M. GILLES CARREZ,

Rapporteur Général,

Député.

---

**ANNEXE N° 12**

**DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT**  
**COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL**  
**PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE**

Rapporteur spécial : M. Jean-Pierre BRARD,

Député

## 2.- Les moyens budgétaires du Secrétariat général

Les **crédits de fonctionnement** du Secrétariat général du Gouvernement sont globalisés dans l'action *Soutien* du programme. Ils ne seront donc déterminés qu'à l'issue de la réunion d'allocations de ressources qui se tiendra à la fin de l'année 2006. La dotation de fonctionnement allouée au SGG pour 2006 est de 406.200 euros (après réserve de précaution) ; la consommation de ces crédits constatée au 31 août 2006 est de 209.900 euros.

Les crédits de personnel sont inscrits sur l'action *Coordination du travail gouvernemental*, à hauteur de 5,8 millions d'euros afin de rémunérer les **99 ETPT** autorisés par le plafond d'emplois. Les effectifs augmentent de 2 ETPT en 2007 par rapport à 2006 compte tenu du transfert budgétaire de personnels mis à disposition à titre gratuit. Comme pour les cabinets ministériels, la forte proportion d'agents de catégorie C dans les effectifs permanents (46 %) est due à la lourdeur des tâches de secrétariat pour préparer les réunions interministérielles et le Conseil des ministres.

Les **crédits d'intervention** inscrits sur la même action pour 2007 sont de 9,8 millions d'euros, avant allocation de la réserve parlementaire. Ils sont destinés au versement de subventions aux fondations politiques et associations œuvrant en faveur des droits de l'Homme ou au développement de la citoyenneté. Le montant de cette dotation était de 11,3 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2006, dont 1,5 million d'euros de crédits provenant de la réserve parlementaire.

Les 62 organismes ayant bénéficié de subventions au 30 septembre 2006 figurent dans la liste suivante. Sans se prononcer sur l'opportunité de ces subventions, votre Rapporteur spécial estime nécessaire d'évaluer l'importance du travail accompli par ces organismes pour apprécier l'équité des montants alloués.

### ASSOCIATIONS ET FONDATIONS SUBVENTIONNÉS EN 2006

(montant de la subvention en euros)

Fondation pour l'innovation politique	2.030.000
Fondation Jean Jaurès	1.675.000
Fondation Robert Schuman	1.600.000
Fondation Charles de Gaulle	1.150.000
Fondation Gabriel Péri	1.100.000
Fondation <i>Res Publica</i>	600.000
Fondation France libertés	500.000
Fondation Institut François Mitterrand	440.000
Fondation pour la recherche stratégique	300.000
EDS - France	200.000
Union des étudiants juifs de France	200.000
Association Georges Pompidou	170.000
Ensemble contre la peine de mort	120.000
<b>Union nationale pour la défense des familles et de l'individu victimes des sectes</b>	<b>110.000</b>
Association pour la démocratie en Europe	100.000
Comité français pour l'union paneuropéenne (PANEUROPE France)	100.000
Ligue des droits de l'Homme	100.000
Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)	90.000
Prix Droits de l'Homme (CNCDH)	75.000
Euro-Méditerranée, Science, Développement et Paix - FORUM DE PARIS	70.000
SOS Attentats	65.000
Club Concorde pour une refonte républicaine	60.000
Reporters sans frontières	60.000
Institut international des droits de l'homme	55.000
<b>Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme</b>	<b>50.000</b>
Primo Lévi	45.000
Association pour les victimes de la répression en exil	40.000
Comité contre l'esclavage moderne	40.000
Institut kurde de Paris	40.000
Société internationale pour les droits de l'homme	40.000
Institut national d'aide aux victimes et de médiation	35.000